



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUT → S → PB

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

15 OCT. 2018

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
DE LA LÉGALITÉ ET DE
L'ENVIRONNEMENT

Direction régionale
des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

Téléphone: 04-42-99-10-00
Télécopie: 04-42-99-10-01

Affaire suivie par :
Françoise TRIAL

Poste :
04 42 99 10 15

N° 4565

Préfecture des Bouches du Rhône
Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la
Protection des Milieux

Place Félix Baret CS 80001
13282 MARSEILLE Cedex 06

BUREAU DES INSTALLATIONS
ET TRAVAUX REGLEMENTES
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX
Aix-en-Provence, le 11/10/2018

Réf SRA: FT 2018/28619

Objet : 13 - FOS SUR MER - Stockage Cryogénique Ethylène - EI 13039 3025

Je vous informe que je n'édicterai, sur le projet cité en objet, aucune prescription archéologique en application de la réglementation relative à l'archéologie préventive (livre V du Code du patrimoine).

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Pour le Conservateur Régional de l'Archéologie
et par autorisation

David LAVERGNE

Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

Bât. Austerlitz - 21 allée Claude Forbin - CS 80783 - 13625 Aix-en-Provence cedex 1